

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 34-35

Rubrik: Dernières nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ **Prager vend Mövenpick**
Ueli Prager, fondateur et actionnaire majoritaire du groupe Mövenpick, a vendu ses actions. L'acquéreur est l'Allemand August von Finck, un homme d'affaires engagé dans des banques, assurances, brasseries, électricité (Löwenbrau, Würzburger Hofbräu, Isar-Amperwerke, Deutsche Spar- und Kreditbank). L'histoire de Mövenpick est liée au nom de Prager et est un succès sur toute la ligne. Le premier restau-

rant a été ouvert en 1948 à Zurich. Aujourd'hui, Mövenpick compte 62 restaurants, 28 entreprises gastronomiques, 15 marchés-restaurants, 31 hôtels et 20 entreprises de production et de commerce. Prager était connu comme "patron-patriarche" et depuis 5 ans, il essayait de se retirer des affaires. En vain. Il ne voulait même pas confier Mövenpick à sa femme... Cette fois, ça y est, Mövenpick est vendu.

■ **Traité de l'EEE non-conforme à la législation CE**
Le traité de l'Espace Economique Européen (EEE), conclu après de longues et pénibles négociations, est non-conforme à la législation de la Communauté Européenne (CE). La création d'une instance juridique liée à la CE mais quand même indépendante, n'est pas conforme aux statuts de la CE dont le contrôle juridique est attribué au tribunal de ladite Communauté Européenne. Ce juge-

ment n'est pas catastrophique pour la Suisse, explique l'ambassadeur Jakob Kellenberger, puisque seulement trois des 135 articles du contrat doivent être renégociés. Rien à changer à la substance du contrat.

■ **Carlo Schmid nouveau président des Démocrates-Chrétiens**

L'appenzellois Carlo Schmid est nommé président du PDC et succédera ainsi à Eva Segmüller.

Vous êtes un ancien des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich ? Vous aimeriez savoir ce que vos amis de l'Ecole sont devenus ? Vous recherchez une aide, un conseil ?

Pour plus d'informations, contactez : Michel Bürli, du comité de l'AFLZ.
Tél. bureau : (1) 46.25.63.16.
Tél. domicile : (1) 39.18.27.18.
ou Le Messenger Suisse, 10, rue des Messageries 75010 Paris.
Tél : (1) 45.23.29.57.

Savez-vous qu'il existe en France une Association des anciens élèves des Ecoles Polytechniques de Lausanne et de Zurich ?

Qu'elle publie une lettre mensuelle destinée à ses membres ? Qu'elle propose tout un réseau d'aide, d'offres d'emplois et de renseignements divers ? Qu'elle compte 2.000 membres dont 450 actifs ?

Grille de Petites Annonces

Le Messenger Suisse offre un service intéressant, celui des Petites Annonces. Chaque abonné bénéficiera pendant toute l'année d'une réduction de 10% sur les annonces de particulier.

Nom	Mon texte
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville/pays	au-delà, la ligne supplémentaire : FF 40,-
Téléphone	

Formulaire et règlement à envoyer à : Le Messenger Suisse
10, rue des Messageries
F-75010 Paris

Tarif	L'annonce	120	FF
	en gras	+30	FF
	Domiciliation	+80	FF
	Ligne supp.	+40	FF
	Remise aux abonnés	-10%	FF
	Prix de votre annonce		FF

Règlement libellé à l'ordre de la F.S.S.P.-M.S. :

chèque bancaire C.C.P.